

## Différences entre une démocratie liquide et la démocratie prônée par ce site.

Sujets	Démocratie Liquide	true-democracy.info
<b><u>Généralité</u></b>	Le système de fonctionnement s'apparente à une Assemblée Générale dans une association, couplé au système «parlementaire».	Le nouveau Système Politique Citoyen <b>impose</b> aux citoyens tirés au sort, <b>une prise d'informations EXHAUSTIVE.</b>
<b><u>Participants</u></b>	Toutes les citoyennes et citoyens, qui généralement s'intéressent aux votations ou aux élections, peuvent y participer. Soit directement, soit à travers un représentant ou délégué.	Ils sont choisis au hasard, mais les professionnels du sujet ne sont pas autorisés au sein d'une ACD.  Les participants à l'ACD, ne connaissent pas, à l'avance, le sujet qui sera traité.
<b><u>Connaissances</u></b>	Si les citoyens et les délégués veulent approfondir le sujet, cela prendra du temps et chacun doit le faire par lui-même, sans l'appui d'une structure. Généralement la prise d'informations se fera principalement par Internet, avec tout le lot d'incertitude que cela amène. Nécessité de trier entre les informations valables, celles qui sont fausses ou la désinformation. <b>Les indécis, seront particulièrement visés dans les réseaux sociaux !</b>	Ils vont être informés par toutes sortes d'experts. Chaque spécialiste voit les choses en étant dans sa propre bulle. C'est pourquoi les participants des ADC auront une vue globale. Ensuite, ils doivent discuter en interne pour créer, le mieux possible, des lois en fonction de la situation réelle de la société. Voir le <a href="#">diagramme général</a> pour une meilleure vue d'ensemble. Vous y verrez, en bas à gauche, un panel du genre de spécialistes invités à s'exprimer.
<b><u>Parlements</u></b>	<b>Il n'y a plus de parlementaires comme on les connaît.</b> Ils sont remplacés par des <b>délégués.</b>	Les parlements doivent composer avec les Assemblées Citoyennes Décisionnelles.
<b><u>Timing</u></b>	De quelques soirées à plusieurs jours.	De plusieurs semaines à plusieurs mois à 50 %.
<b><u>Scrutin</u></b>	Soit le citoyen vote directement, soit il donne son pouvoir de vote (vote par procuration) à un délégué qui votera pour lui.  <b>Le mode de scrutin est secret.</b>  À ma connaissance, après le vote, le processus est fini et les décisions sont définitives. On pourrait imaginer d'y ajouter les Référendums et Initiatives Citoyennes (RIC) pour parfaire la démocratie liquide.	Chaque bloc de loi est voté par tous les participants de l'ACD pour l'accepter en l'état ou le rejeter définitivement ou pour le réajuster. Le pourcentage récolté par chaque bloc accepté, aura son importance lors de la présentation des blocs de lois aux parlements.  Puis les blocs de lois acceptés définitivement seront présentés aux parlements.